

Compte rendu

Réunion de COMITÉ DIRECTEUR

DATE / LIEU	Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 19h00 via Zoom
REDACTEUR	Clarisse GUERNÉ
Membres présents	- ACHAR Jacky - GUERNÉ Clarisse - MACHEFER Isabelle - REBY Isabelle - LINDEN Alain - RUMEAU Nicolas - ALBERTS Edith - JANSSEN Fanchon - BARBIER Nathan - CARUEL Thierry - FLOCH David - GUERRERO Juan - STUTZMANN Thomas - CDCK 10 / RAVET Pierre-Emmanuel - CDCK 52 / ANNESSER Alain - CDCK 54 / HOHLER Vincent - CDCK 55 / DOLISY Jules / LEROY Christelle - CDCK 67 / LOUIS Éric - CDCK 88 / THOMAS Jacques. - CTR : BAUDU Etienne - Assistante administrative : NEVEU Sylvie
Membres excusés	Nathalie RUIZ
Membres absents	- HUBERT Thierry -- OMETTO Renaud - CDCK 08 / FRADET Fabrice - CDCK 51 / MAILLOT Guillaume - CDCK 57 / KEMPF André - CDCK 68 / MAURER Guy

La réunion débute à 19h05. Le Président prend la parole et indique qu'il n'y aura pas de point finances ce soir, Nathalie RUIZ étant absente pour des raisons familiales.

Il remercie les membres présents et rappelle la nécessité de se réunir en ce début d'été en raison de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) de la FFCK, prévue le 08/07/2026 à 18h.

1. Tarification :

➤ Pôle :

- Tarifs Centre Régional de la Performance**
- Cotisation Pôle Universitaire**

- Le Pôle Espoir, auparavant centré sur les U18, devient le Centre Régional de la Performance (CRP), désormais ouvert des U18 jusqu'au U23, ce qui élargit la tranche d'âge.
- Concernant les tarifs : la cotisation « universitaire » est maintenue à 600€/an. En slalom, il est possible de payer 400€ supplémentaires pour bénéficier d'un coaching.
- Pour les anciens du Pôle Espoir (aujourd'hui CRP), le tarif était de 400€ pour les sportifs licenciés dans le Grand Est (GE) et de 800€ pour les sportifs hors GE.
- Pour les années à venir, il est proposé que les jeunes du Grand Est passent également à 800€, comme les autres. L'écart peut sembler important, mais ce tarif inclut l'adhésion ainsi que les stages, avec un programme U15 et U18 très développé.
- Un point reste à clarifier : certains jeunes ne sont pas étudiants et pourraient ne pas être couverts par ce tarif ; il faut s'assurer que les jeunes non universitaires puissent aussi bénéficier des 4 séances hebdomadaires.
- Une proposition tarifaire devra également être prévue pour les jeunes ayant fait partie du pôle et souhaitant continuer à naviguer ponctuellement, par exemple pendant un mois ou plus.

Nicolas RUMEAU rappelle que ce sujet des tarifs, déjà abordé en réunion de Bureau, n'avait pas abouti à des propositions concrètes. Il reste favorable à une différenciation entre licenciés GE et non-GE, puisque c'est le CRCK qui finance. S'il entend les arguments du Président, il souligne qu'en pourcentage, l'augmentation reste très élevée : le delta, aussi justifié soit-il, est conséquent, pour ne pas dire brutal.

Le Président répond être d'accord sur le principe, mais précise que le CR dispose de moins en moins de moyens et que l'écart de 400€ ne changera pas fondamentalement la situation financière.

Étienne BAUDU précise que les membres bénéficient en contrepartie d'une prestation d'encadrement supplémentaire incluse dans la cotisation.

Nicolas RUMEAU note que ceux qui subissent la plus forte augmentation (les jeunes sportifs du GE) ne sont pas ceux qui profitent directement de cet encadrement supplémentaire. Afin que les choses soient claires, il rappelle que sa fille est concernée puisqu'elle est au Pôle espoirs.

Le Président précise que cela ne concerne en réalité que deux athlètes, et rappelle qu'il manque, dans le tableau présenté, la mention de l'aide financière du CRCK accordée aux jeunes athlètes du GE.

Nicolas RUMEAU reste toutefois persuadé qu'une différenciation entre athlètes GE et non-GE devrait être maintenue.

Fanchon JANSSEN propose de consulter directement les athlètes pour connaître le montant qu'ils seraient prêts à consacrer à une cotisation au pôle.

Le Président propose que la participation du CRCK soit rediscutée lors du prochain CoDir. La tarification à 400€ / 800€ est maintenue pour l'instant, mais la participation financière aux stages sera revue ultérieurement. Il souhaite une véritable prise de conscience, de la part de tous, de l'ensemble des actions menées par le CR en faveur des athlètes. « En tant qu'élus, nous devons nous poser les bonnes questions si nous voulons conserver ce pôle. »

2. Réforme des licences fédérales : consultation en vue de préparer les votes de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2026.

Cette consultation du CoDir vise à préparer les votes de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2026. La réforme se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : une indexation sur l'inflation des années 2026 et 2027, ainsi que l'augmentation de la cotisation à la MAIF.
- Phase 2 : la réforme des licences proprement dite.

De nombreux échanges ont eu lieu, notamment lors du Conseil des Territoires. Une indexation sur l'inflation 2026-2028 a été proposée, représentant une hausse de 11 %. Le nouveau tableau propose une indexation limitée à l'inflation 2026-2027, soit une hausse ramenée à 9 %.

Le Président souhaite recueillir l'avis des membres du CoDir afin de préparer le vote à la prochaine AG de la FFCK.

Jacques THOMAS souligne l'urgence, pour les clubs, de se positionner rapidement sur les tarifs.

Le Président explique qu'à l'avenir, la saisonnalité des licences serait revue, avec un exercice courant de septembre à août.

Alain LINDEN interroge le retour de la FFCK envers les clubs qui lui versent des cotisations : à force d'augmenter les tarifs progressivement, quel sera le retour sur investissement pour les clubs ? Il insiste sur le fait de ne pas se sentir suffisamment écouté, notamment lors de la rédaction du plan de développement.

Le Président reconnaît ne pas avoir de réponse définitive, tout en comprenant la question. La FFCK s'est engagée à renforcer le rôle des Conseils des Territoires et à travailler davantage en commissions, indépendamment de la hausse des cotisations. Il admet que certaines actions attendues depuis 18 mois auraient dû être mises en œuvre plus tôt, mais souligne l'existence désormais d'un interlocuteur dédié au Conseil des Territoires, Jean-Luc RIGAUD.

Vincent HOHLER comprend que certains coûts (assurance, etc.) augmentent et que les licences suivent logiquement cette évolution. En revanche, il attire l'attention sur le fait qu'un challenge avec classement relève de la compétition et non plus du loisir : il faut donc être vigilant à proposer, dans ce cas, des licences « compétition » afin que les pratiquants soient correctement couverts. Il évoque également la possible suppression des licences de 3 mois.

Le Président indique que ce point relève de la deuxième phase de la réforme et ne concerne pas la réunion de ce soir, consacrée à l'examen licence par licence des tarifs proposés. Il confirme que la question des licences 3 mois sera également traitée en phase 2.

Concernant la modification de la saisonnalité : elle interviendrait en 2027.

Marie ROUSSELET relève que si le plan d'urgence jeunes est une bonne initiative pour renforcer les effectifs, ce sont justement les licences jeunes qui connaîtraient la plus forte augmentation.

Le Président précise qu'en phase 2, la part fédérale pour les jeunes loisirs et compétition serait à 30€ et la part fédérale pour les adulte loisirs et compétition serait à 70€.

Pierre-Emmanuel RAVET demande s'il existe une indexation selon la taille des clubs, et souhaite en connaître la justification.

Le Président répond que la réflexion menée lors du Conseil des Territoires a abouti à créer des tranches afin d'éviter que les petits clubs ne pâtissent trop fortement des augmentations.

David FLOCH souhaite savoir quels services concrets la FFCK offre en contrepartie aux clubs.

Thomas STUTZMANN estime que ces propositions favorisent les grosses structures. Le projet d'aide aux jeunes et aux clubs reste, selon lui, systématiquement associé à de fortes hausses, sans que celles-ci n'améliorent réellement la santé financière de la FFCK. Il reconnaît que le bureau actuel n'est pas responsable des choix du bureau précédent, mais estime qu'il n'appartient pas aux clubs de compenser les décisions disproportionnées des précédents mandats. Il se dit choqué et désabusé par des mesures qui s'apparentent, selon lui, à un dialogue social unilatéral.

Le Président rappelle qu'au Conseil des Territoires, davantage de tranches avaient été proposées, permettant de maintenir une tarification inchangée pour les clubs de moins de 40 licenciés. Concernant le PSF, il note que pour moins de 20 licenciés, les clubs n'ont pas intérêt à y recourir. Sur les services de la FFCK, il confirme que ce sont surtout les grands clubs, avec davantage d'athlètes, qui peuvent réellement en bénéficier.

Le principe est soumis au vote : la majorité se dit favorable à une augmentation, tout en jugeant l'amplitude de variation trop importante. Il reprend alors le tableau tarifaire avec les membres du CoDir afin d'identifier les ajustements souhaités. La tranche « plus de 150 licenciés » est jugée comme subissant une hausse excessive.

Pierre-Emmanuel RAVET constate une augmentation particulièrement forte du pack dirigeant par rapport au reste du tableau, et il souhaite qu'une hausse moindre du pack dirigeant soit demandée lors du vote.

Isabelle REBY aimerait comprendre la distinction entre membres agréés (clubs) et membres associés (loueurs).

Pierre-Emmanuel RAVET estime que les loueurs bénéficient davantage de ces évolutions tarifaires que les clubs, et souhaiterait que l'effort demandé aux clubs soit également appliqué aux membres associés.

Jacques THOMAS précise que la plupart des loueurs ne sont pas affiliés à la FFCK.

Marie ROUSSELET s'interroge : l'augmentation prévue pour les loueurs n'est-elle pas trop faible, au risque de décourager leur adhésion future ?

Nicolas RUMEAU confirme l'intérêt de la carte « 1 jour » et estime que ce titre aurait pu supporter une augmentation bien plus importante que celle proposée.

Le Président se dit tout à fait d'accord : il demande depuis plusieurs années une augmentation permettant une rétribution aux Régions, mais la réponse est restée négative sur deux mandats.

Pierre-Emmanuel RAVET partage la même remarque.

3. Calendrier des courses.

Membre de la Commission Nationale d'Animation (CNA) slalom, le Président indique qu'un pré-calendrier des courses nationales a été établi. Depuis aujourd'hui 01/07/2026), un pré-calendrier N1 et N2 slalom est disponible. Un retard subsiste toutefois pour les autres disciplines, le temps de trouver des accords, et des informations manquent encore concernant le calendrier régional.

Étienne BAUDU précise que la procédure de candidature est ouverte avec un déroulé identique aux années précédentes. Sylvie NEVEU communiquera dès demain, par mail, le calendrier sur lequel les clubs pourront candidater jusqu'au 31 août.

4. Plan d'urgence jeune : création d'une commission jeune CRCKGE.

Dans le cadre du nouveau plan de développement, le Président souhaite recréer une commission jeune associant les départements, afin de favoriser une dynamique inter-clubs, voire interdépartementale.

Le plan d'urgence cible les 9-12 ans. Le Président souhaite qu'il s'inscrive dans une logique nationale pour les tout-jeunes, permettant de réactiver, sur les territoires, des animations à visée régionale voire nationale. Les membres du CoDir approuvent cette orientation.

Il propose la mise en place, dès 2027, d'environ un week-end par mois consacré à des rencontres interdépartementales ou régionales. Le fait, pour les jeunes de toutes disciplines, de pouvoir être chronométrés constitue selon lui un facteur de motivation important.

Jacques THOMAS demande que les dates soient définies et souhaite connaître le budget alloué.

Le Président s'interroge sur l'utilité de fixer d'emblée un budget : le CR engagera les moyens nécessaires. Au-delà de la finalité régionale, il rappelle l'importance des actions portées par les Comités Départementaux, certains ayant historiquement organisé 9 à 13 manifestations par an. Il reconnaît que ces actions nécessitent des moyens financiers, de plus en plus limités. Si le CoDir est favorable sur le principe, la commission pourra être créée et le travail engagé.

Nathan BARBIER estime que le budget pourra être défini une fois le projet construit, tout en notant l'attachement du Président à ce point.

Pierre-Emmanuel RAVET considère que la priorité doit porter sur le calendrier : si les dates des challenges jeunes sont fixées, il faudra s'en donner les moyens et éviter de programmer d'autres compétitions aux mêmes dates.

Étienne BAUDU rejoint Nathan BARBIER : les conséquences du plan d'urgence jeune sur le territoire ne sont pas encore connues, mais il faudra être prêt et définir un plan concret pour répondre à cette orientation nationale.

Le Président précise que la commission peut d'ores et déjà être créée ; sa présidence sera validée lors du prochain CoDir.

Composition prévue de la commission :

- D'office : les présidents de département
- Marie ROUSSELET
- Fanchon JANSSEN
- Nathan BARBIER
- Jacky ACHAR

Edith ALBERTS propose d'étudier les passerelles possibles entre le secteur « handisport » et le secteur « jeunes ».

5. Point finances.

En l'absence de Nathalie RUIZ, ce point est reporté.

La réunion se termine à 21h55
